



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.03.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 juin 2025

Date d'affichage : 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq juin à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Natacha SALLE.

Excusés :

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE.

Paul FIGVED a été élu secrétaire de séance.

Objet : Désignation de deux représentants au comité des fêtes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un comité des fêtes est en cours de création sur le territoire de la commune de la Salle les Alpes. L'association aura pour objet de favoriser le rayonnement de la commune par l'organisation, la coordination ou la participation aux fêtes, repas et autres animations tant sur le territoire de la commune qu'à l'extérieur ainsi que l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, sportif, éducatif ou social.

Elle pourra également prêter son concours à la municipalité pour l'organisation des cérémonies républicaines et aider les initiatives associatives dans le domaine de l'animation communale.

Elle pourra également réaliser des activités économiques de production ou de commercialisation de biens et de services marchands.

En application des statuts du comité des fêtes de la Salle les Alpes, le conseil municipal est invité à procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **DESIGNE** Sophie PAUMOND et Paul FIGVED.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

Le Maire
Emeric SALLE



Le secrétaire de séance
Paul FIGVED